



Protocole de l'Assemblée générale ordinaire de la FMP

Du 17 septembre 2009 à l'Hôtel Radisson SAS à Bâle

Ordre du jour

1. *Bienvenue*

Le Président ouvre l'Assemblée générale ordinaire de la FMP et salue l'assistance en disant: «Il faut la FMP!» Il constate que la convocation a été envoyée dans les délais. Une liste des présences est mise en circulation. Elle est jointe à la version d'archive de ce protocole.

2. *Nomination des scrutateurs et du secrétaire*

Sur proposition du Président le Dr René Baldinger est nommé scrutateur à l'unanimité. Le secrétaire est le Dr Thomas Zünd.

3. *Acceptation du protocole de la dernière Assemblée générale du 5 juin 2008*

Aucune objection n'ayant été formulée sur le protocole de l'AG de l'année dernière, il est accepté à l'unanimité.

4. *Lecture du rapport annuel*

Le Président présente les diverses activités de l'an dernier en insistant sur l'importance de la représentation de nous, médecins de premier recours, dans les diverses commissions fédérales et cantonales. Le texte sera publié dans ARS MEDICI et fait partie intégrante de ce protocole.

Après modification de l'ordre du jour, le président désigné de la nouvelle association qui doit être fondée, Médecins de famille et de l'enfance Suisse, le Dr Marc Müller, en présente le slogan «une profession, une voix, un objectif». Cette association est censée rassembler tous les médecins généralistes, à savoir aussi les internistes, pédiatres et jeunes médecins de famille. Est exigée de chaque groupement une contribution initiale à fonds perdu en fonction de sa taille (pour la FMP 20 000 francs). Son président, son vice-président et les membres de son comité nous sont présentés. Ils semblent avoir été

Le Rapport annuel du Président est apparu dans ARS MEDICI 23/09.

nommés sans qu'il n'y ait d'alternative prévue. Le Dr Müller tente de nous motiver à participer en des termes impressionnants. Après qu'il ait pris congé, une discussion s'anime avec pour résultat que nous sommes prêts à soutenir financièrement ce projet, mais que nous aimerions bien avoir quelque chose à dire en occupant un siège au comité. Pratiquement un tel siège correspond à 20 000 francs de taxe d'entrée, et nous ne voyons pas pourquoi il ne nous serait pas accordé. Le vote donne une écrasante majorité en faveur de cette proposition contre une abstention. Le Président est chargé de transmettre cette décision au président de Médecins de famille Suisse avant l'assemblée de fondation. Compétence est accordée à l'unanimité au comité de poursuivre les tractations avec le comité de Médecins de famille Suisse jusqu'à une conclusion. Le montant de 20 000 francs doit être inscrit au budget. (Pour information: l'assemblée de fondation de Médecins de famille Suisse n'a pas tenu compte du souhait de la FMP et reporté les discussions à plus tard; c'est à l'assemblée des délégués de prendre une telle décision).

5. *Présentation des comptes et rapport de l'organe de révision*

Le caissier présente les comptes de l'exercice 2008. Ils se bouclent par des rentrées de 108 793.30 francs et des dépenses de 67 460.75 francs, soit avec un bénéfice de 41 332.55 francs. L'assemblée prend connaissance de ce résultat avec satisfaction. Lecture est donnée du rapport de l'organe de révision adiutor Fredy Hueber, Aesch. Il a contrôlé les comptes de l'exercice 2008 et les a trouvés en ordre.



L'Assemblée générale approuve les comptes et le rapport de l'organe de révision à l'unanimité.

6. Décharge au comité

Décharge est donnée au comité à l'unanimité avec remerciements pour l'énorme travail accompli. Comme il n'y a pas d'élections il n'y a aucun changement au comité.

7. Présentation des activités pour l'année 2009

La présence dans plusieurs commissions pour les médecins de premier recours est une tâche importante, nous y sommes reçus positivement. Sur plusieurs points, comme dans l'initiative Oui à la médecine de famille, la question du titre n'est pas encore entièrement résolue. La FMP voit également le risque de monopolisation dans la mobilisation des forces dans Médecins de famille Suisse.

7a. Fondation d'une Section romande de la FMP

Une Section romande doit être fondée selon le modèle de la FMP Sektion Zürich. Les nombreux membres de Suisse fran-

çaise seront mieux informés et du même fait liés. Rudolf Hohen-dahl est nommé président de la séance. Sa première tâche fut d'organiser les élections. Guy Evéquoz est élu président, et Marie-Joséphé Rey secrétaire. Leur premier grand objectif est la lutte contre les injustices au sein même du corps médical.

8. Acceptation du budget et des cotisations

Le budget avec un déficit de 26 200 francs, pour autant que nous adhérons à Médecins de famille Suisse, est accepté. Sans cela le déficit serait de 6 200 francs. Le comité est encouragé à poursuivre et l'Assemblée générale accepte à l'unanimité et sans abstention la cotisation de 200 francs.

9. Divers

Personne ne demande la parole sur l'heure écoulée. ■

Dr méd. Thomas Zünd
Secrétaire de la FMP

Die deutsche Fassung der Protokolle ist in ARS MEDICI 24/09 erschienen.

Protocole de l'Assemblée générale de la FMP Sektion Zürich

Du 17 septembre 2009 à l'Hôtel Radisson SAS à Bâle

Accueil

Suite à l'Assemblée générale de la FMP le Président salue l'assistance.

Nomination des scrutateurs et du secrétaire: Sont nommés à l'unanimité le Dr René Baldinger scrutateur et le Dr Thomas Zünd secrétaire.

Acceptation du protocole de la dernière Assemblée générale du 5 juin 2008

Le protocole de l'AG 2008 est accepté à l'unanimité.

Lecture du rapport annuel

Le Président a déjà présenté les activités de la FMP Sektion Zürich dans le cadre de celles de la FMP Suisse. Mentionnons surtout l'adhésion à l'association Hausärzte Zürich, qui s'est faite sans problème malgré le fait qu'une contribution nous soit

demandée. A Zurich nous sommes représentés dans toutes les commissions importantes pour la médecine de famille et collaborons bien avec la SSMG, la SSMI, la VHZ et l'AGZ. L'adhésion à la nouvelle association Hausärzte Zürich est acceptée avec les conséquences financières que cela implique.

Décharge au comité

Décharge est donnée au comité à l'unanimité avec remerciements pour le travail accompli.

Divers

Aucun. ■

Dr méd. Thomas Zünd
Aktuar FMP